

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

CM-8-95-13
CM-8-95-89

CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

MONTRÉAL, ce treizième jour d'août de l'an
mil neuf cent quatre-vingt-seize.

VILLE DE SAINTE-FOY

Plaignante

c.

MONSIEUR LE JUGE MARC JESSOP

Intimé

RAPPORT D'ENQUÊTE

Le comité d'enquête mis sur pied par le Conseil de la Magistrature a décidé, le 28 juin 1996, de procéder à l'audition des plaintes contre monsieur le juge Marc Jessop dans le présent dossier.

Or, le 27 juin 1996, dans me lettre adressée au ministre de la Justice, le juge Marc Jessop faisait parvenir sa démission en invoquant des raisons de santé (annexe 1).

Devant ce fait, le comité l'enquête a décidé de ne pas tenir l'audition prévue le 28 juin et a demandé avis au procureur désigné par le Conseil de la Magistrature dans cette affaire.

Dans une lettre du 2 juillet 1996, le procureur du Conseil émet l'avis que le comité n'a pas à tenir d'audition et vu la démission de l'intimé, le comité peut recommander la fermeture du dossier (annexe 2).

Dans les circonstances, compte tenu de la démission de monsieur le juge Marc Jessop et de l'avis émis par le procureur du Conseil de la Magistrature, le comité **RECOMMANDE** la fermeture du dossier.

Hon. MICHEL JASMIN, président
Juge en chef adjoint de la Cour
du Québec Chambre de la jeunesse

Hon. LOUIS VAILLANCOURT,
Juge de la Cour du Québec
Chambre civile

Hon. JEAN-PIERRE BONIN,
Juge de la Cour du Québec,
Chambre criminelle et pénale

Me GUY PEPIN

Me PAUL LAFLAMME